



Du 22 au 28 Janvier 2017 Martinique Cata Raid

Le Club Nautique W.I.N.D Force du Robert organise sous l'égide de la ligue de voile de la Martinique, *du 22 au 28 janvier 2017, le Martinique Cata Raid.*

AVIS DE COURSE

1 - REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile RCV*.
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Les règles des classes F18 et F16,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 - PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 - ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes catamaran **F18 et F16**.
Les Préinscriptions pour le Martinique Cata Raid seront ouvertes à partir du **21 avril 2016 au 29 mai 2016 au plus tard**, les équipages devront se préinscrire en ligne en remplissant le formulaire. Un accusé de réception sera adressé par email. La liste définitive des 50 bateaux inscrits sera communiquée à partir du 14 juin 2016 par email accompagné d'un RIB. **Le délai pour confirmer son inscription est fixé au 30 juin 2016 par le virement d'un acompte de 100€ ; l'inscription sera définitive une fois le règlement du solde de 700 € (800€ - 100€ d'acompte) validé par virement.** L'inscription sera alors confirmée et envoyée par email.

L'inscription comprend :

- Le transport des bateaux depuis Gravelines chez BCM et Montoir pour la France, Pointe à Pitre et Saint Barth pour la Caraïbe,
- L'hébergement,
- L'inscription à la Martinique Cata Raid 2017,
- Le transfert en bus à chaque étape,
- Le pot d'ouverture,
- Les déjeuners prévus à chaque étape,
- La soirée de clôture.

- 3.2 Le nombre de bateaux est limité à 50 bateaux :

- 10 bateaux pour la Caraïbe,
- 40 bateaux pour l'Europe, (4 containers au départ de la France),

L'organisation se réserve le droit d'augmenter ou non le nombre d'inscrits, en fonction du remplissage des quotas définis ci-dessus par zones géographiques.

- 3.3 Sont admis à courir : Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France présentant au moment de leur inscription :
- leur licence FF Voile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

- Tout concurrent Français et/ou étranger mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée de l'épreuve.





3.4 L'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser une inscription et justifiera sa décision conformément à la RCV 76.1.

3.5 **Les équipages participant à la Saint Barth Cata Cup et souhaitant participer à la Martinique Cata Raid, pourront transférer leur bateau directement vers la Martinique. Pour cela ils devront en informer les deux autorités organisatrices avant le 30 mai 2016, afin que les dispositions soient prises pour le transfert.**

4 - DROIT A PAYER

4.1 Les frais d'inscription requis sont de **400 € par personne soit 800 € par équipage.**

100€ d'acompte au 30 juin 2016

700€ à régler au plus tard le 30 septembre 2016.

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure (décès, grave maladie...) avant le 15 octobre 2016, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical ou un justificatif. Passée cette date, aucun remboursement ne sera possible. L'acompte ne sera pas remboursé.

5 - PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : les 20 et 21 janvier 2017 de 9h00 à 16h00.

5.2 Le certificat de jauge est obligatoire pour participer ; les voiliers admis à courir doivent être en conformité avec les règles de leur classe. Des contrôles inopinés pourront être effectués pour le bon esprit du déroulement de l'épreuve.

5.3 Jours de course :

Dates	Heure du 1^{er} signal d'avertissement	Classes
20& 21/01/2017	Montage des bateaux – Cérémonie d'ouverture à 19h00.	F18/F16
22/01/2017	Départ de la course Robert - Trinité	F18/F16
23/01/2017	Départ de la course Trinité – Prêcheur	F18/F16
24/01/2017	Départ de la course Prêcheur – Anses d'Arlets	F18/F16
25/01/2017	Journée de réserve	F18/F16
26/01/2017	Départ de la course Anses d'Arlets – Sainte Anne	F18/F16
27/01/2017	Départ de la course Sainte Anne – Vauclin	F18/F16
28/01/2017	Départ de la course Vauclin – Robert / Cérémonie de clôture à 19h00.	F18/F16
29/01/2017	Empotage des containers.	

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

6 – INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course et leurs annexes seront consultables à partir du 01 janvier 2017, et seront remises aux concurrents lors de leur inscription définitive au club nautique.

7 – LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtier.

7.2 Les schémas montrant les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée seront précisés dans les IC.





8 - CLASSEMENT

Classement officiel de l'épreuve :

- Un classement F18 par addition des temps réels des courses courues et validées, augmenté des éventuelles pénalités.
- Un classement F16 par addition des temps réels des courses courues et validées, augmenté des éventuelles pénalités.

Pour la remise des prix du Martinique Cata Raid, un classement général scratch se fera, par addition des temps compensés des courses courues et validées ; augmenté des éventuelles pénalités de toutes les séries présentes sera fait.

Six courses sont prévues au programme, le nombre de courses courues est laissé à l'appréciation du Comité de Course qui pourra, en fonction des conditions météorologiques ou de toutes autres considérations non équitables pour tous, modifier le programme initial. Toutes les courses courues et validées sont prises en compte pour le classement.

9 – COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10 – PRIX

Des lots seront distribués lors de la soirée de clôture prévue le 28 janvier 2017.

11 - DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12 - EQUIPEMENT DE SECURITE

Equipement de sécurité obligatoire à bord :

- **1 pagaie d'au moins un mètre de long,**
- **1 bout de remorquage à poste de 15m de long et 6 mm Ø,**
- **1 bout de redressage à poste de 4m de long et 10mm de Ø**
- **2 brassières homologuées CEE ou approuvées marine marchande,**
- **Les longueurs et diamètres exigés par cette règle sont les dimensions minimum. Le bout de remorquage doit pouvoir résister aux efforts engendrés par la traction d'un bateau sécurité.**
- **1 compas de relèvement (si possible),**
- **1 VHF étanche en état de marche,**
- **2 feux rouges automatiques à main,**
- **2 flashes individuels étanches,**
- **1 transpondeur (système de repérage par satellite) fourni par l'organisation.**

Tout équipage ayant un élément manquant de l'équipement de sécurité pourra être disqualifié.

Tout l'équipement de sécurité doit être présenté à la confirmation d'inscription.

13 - ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.





14 - DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même capturés pendant la période de la compétition nommée : « Martinique Cata Raid », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux en liaison avec la dite épreuve.

15 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 15.1** L'autorité organisatrice mettra à disposition des équipages quatre containers au départ de la France. Deux lieux sont retenus : Gravelines chez BCM et Montoir, la date de l'emportage sera précisée ultérieurement.
En ce qui concerne les transports par chariot au départ de Pointe à Pitre ou de Saint Barth, l'autorité organisatrice précisera ultérieurement avec quelle compagnie elle travaillera.

Documents obligatoire à fournir à l'emportage :

- **Facture du catamaran,**
- **Certificat d'origine,**
- **Liste de colisage détaillée,**
- **Copie de la pièce d'identité du propriétaire.**

- 15.2** **L'hébergement est pris en charge par l'organisation.** Plusieurs formules seront proposées, complètes, semi complètes ou chez l'habitant.

- 15.3** Pour les accompagnateurs (trices), l'autorité organisatrice proposera des tarifs pour l'hébergement, les repas du midi et le transport en bateau suiveur.
Des tarifs préférentiels seront proposés pour la location de véhicules ; il est fortement conseillé de réserver une voiture dès la validation de votre inscription. **La réservation devra se faire et être régler impérativement au plus tard le 30 septembre 2016.**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Club Nautique WIND Force du Robert au : **Tel : 0596 655 970**

Port : 0696 22 10 42 Bruno Lecomte (organisation générale).

Port : 0696 23 08 72 Richard Nella / **0696 20 15 87** Emmanuelle Bigon (hébergement).

Port : 0696 23 13 35 Loïc Leopold (transport bateau).

Email: clubnautiquewindforce@gmail.com

Site: www.martiniquecataraid.com





ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70.5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

